

But et objet

Définir les critères pour le receveur permettant la réalisation d'une greffe de CSH

Actions et méthodes

- L'indication de greffe sera vérifiée par le staff de greffe ainsi que la disponibilité d'un greffon adéquat
- Le cheminement expliqué dans la procédure « ouverture du dossier greffe » PO 3.1.3-1 sera alors appliqué ainsi que celui concernant la planification de la réinjection avec l'EFS (PO 3.1.6).
- Le médecin greffeur et/ou l'infirmière de coordination de greffes programmeront les éléments nécessaires à la réalisation de la greffe
 - Parmi ces programmations, une consultation médicale dite de « prégreffe » sera organisée avec le malade et son ou ses représentants légaux (pour les mineurs). Lors de cette consultation, l'information et le consentement à la greffe seront exposés ainsi que les différents éléments nécessaires à sa réalisation. Un courrier sera rédigé au décours. Une planification des divers rendez-vous sera confiée au malade directement ou par l'intermédiaire de l'infirmière de coordination des greffes. **Une préservation de la fertilité sera questionnée et organisée si besoin.**
 - La pose d'une voie d'abord centrale adaptée (cathéter ou chambre implantable) sera organisée si besoin (consultation d'anesthésie puis pose au bloc opératoire)
 - Parmi les rendez-vous, le bilan pré-greffe du receveur (HF07-02) sera programmé entre le J-30 et le début du conditionnement. Il comprendra à la fois un bilan biologique et morphologique à la recherche de contre-indications à la greffe et un bilan d'évaluation de la maladie.
- Pendant les jours précédents le début du conditionnement, le médecin greffeur vérifie l'absence de contre indication :
 - Age < 65 ans
 - Espérance de vie supérieure à 3 mois
 - Etat de rémission de la maladie compatible avec le projet de thérapie cellulaire
 - Karnofsky ou Landsky 80-100%
 - Absence d'atteinte rénale, hépatique, cardiaque ou pulmonaire majeure ou atteinte jugée incompatible avec une procédure de greffe
 - Absence de problème infectieux majeur au moment du conditionnement.
 - Signature des consentements requis par le receveur ou ses représentants légaux et présence de l'ensemble des documents administratifs nécessaires (cf les check-lists HF07-03 à 05)
 - Négativité HIV
 - Test de grossesse négatif (à vérifier moins de 7 jours avant le début du conditionnement) et femme non allaitante
- Le jour de l'entrée en hospitalisation, une vérification ultime clinique et biologique du receveur sera effectuée par l'équipe médicale avant d'autoriser le conditionnement. Les critères ci-dessus énumérés seront à nouveau vérifiés.

Exigences à appliquer

Référentiel FACT-Jacie, V6

Responsabilités

Médecins greffeurs des services d'hématologie clinique adultes et pédiatriques
 RCP d'hématologie
 Staff de greffe

Définition

CSH : cellules souche hématopoïétiques
 CSP : cellules souches périphériques
 EFS : Etablissement Français du sang



Evaluer le patient en vu d'une greffe

Codification : CHU-PO-1556

Version : 5

Emetteur : I-COPIIL JACIE

Date d'approbation :

Pages : 2/2

Documentation et renvois

Procédures :

- PO 3.1.1 – Définir l'indication et le type de greffe
- PO 3.1.2 – Informer le patient et recueillir son consentement
- PO 3.1.3 - Ouvrir le dossier greffe
- PO 3.1.5 – Recherche le greffon compatible en allogénique
- PO 3.1.6 : Planifier la greffe

Formulaires :

HF 07-02 : Formulaire bilan pré-greffe receveur

Enregistrements

- dossier patient
- listing staff de greffe

Modifications depuis la version précédente

Intégration dans le logiciel Sherpa ne date du – ancienne référence du document : PO_3.1.4

Circuit de validation

Rédaction	Approbation
Pr V Gandemer, responsable médical du service d'onco-hématologie pédiatrique	Pr Gandemer – Directeur de programme JACIE - Dr Mear – Médecin hématologue référent adulte du programme JACIE
Date de rédaction : 23/07/2021 00:00:00	Date d'approbation :